



Fédération Française de Vol Libre

Delta · Parapente · Cerf-Volant · Kite · Boomerang



CADRES ET FORMES DE PRATIQUE

La pratique des jeunes peut se concevoir en école, en club et club-école, en établissement scolaire ou universitaire habilité par convention annuelle.

La compétition fédérale leur est accessible à 18 ans sauf dérogation pour sur-classement à partir de 16 ans dans le cadre d'un pôle espoir ou sous la responsabilité d'un tuteur (demande traitée par la commission Compétition fédérale).

La pratique scolaire du parapente est possible dès la classe de cinquième.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CADRE DE PRATIQUE DES MINEURS

	12 - 13 ans <i>Parapente uniquement</i>	14 - 17 ans <i>Deltaplane et Parapente</i>
	CONTEXTES	
En EFVL et CEFVL	Oui	Oui
<i>Conditions spécifiques</i>	Respect du cadre de pratique des 12 - 13 ans	-
<i>Encadrement minimal</i>	2 moniteurs* BEES / DEJEPS / MF / BPJEPS sous la resp. d'1 BE ou DE (ancienneté 2 ans) *sauf en pratique au treuil	1 moniteur et un élève moniteur
En CLUB	Uniquement journée découverte ou niveau blanc du passeport	Oui
Structure Éducation Nationale	Oui	Oui
	<i>Voir conditions d'encadrement en structure habilitée sous convention d'habilitation FFVL</i>	
	Niveaux de progression	
Accès au Brevet	Brevet initial dès 13 ans	BP* dès 14 ans * Uniquement après validation du brevet initial BPC dès 16 ans

CADRE DE PRATIQUE DES MINEURS

1. LA PRATIQUE DU PARAPENTE POUR LES 12/13 ANS

La commission Formation parapente œuvre au développement de la pratique des jeunes en accompagnant les formations qui leur sont proposées par le biais notamment de la licence groupe jeunes. La prise de cette licence est possible dès l'âge de 12 ans et au-delà de la majorité jusqu'à 25 ans **pour les groupes constitués uniquement**. Les règles fédérales en matière de pratique et de formation pour les mineurs sont les suivantes : l'accès à la formation est possible à partir de douze ans **dans les contextes et conditions précisés ci-dessous**. Le brevet initial est accessible dès l'âge de treize ans, le brevet de pilote à quatorze ans, le brevet de pilote confirmé à seize ans.

FORMATION des 12/13 ans en EFVL et en CEFVL

- Les moniteurs doivent pouvoir justifier **de 2 années d'activité** depuis l'obtention du diplôme BEES, DEJEPS, Monitorat Fédéral, ou BPJEPS **sous la responsabilité d'un BEES ou DEJEPS**.
- Conditions d'encadrement
 - 1 moniteur pour 6 élèves en activité en pente-école.
 - 2 moniteurs automatiquement à partir du moment où il y a vol.

Remarques

- L'objectif de faire voler ce type de public ne doit pas être considéré et encore moins annoncé comme une priorité. C'est bien une logique de formation à l'autonomie et la responsabilisation qui prévaut dans le cadre d'un projet éducatif et non une logique de consommation.
- Nous attirons votre attention sur le fait que la formation initiale de ces jeunes pilotes ne peut se concevoir qu'en aérologie calme et sur des sites autorisés. Le matériel utilisé doit être adapté au poids et à la morphologie du jeune, l'emport de ballast en vol est à proscrire.

Attention → Questionnaire de santé mineurs (moins de 18 ans) :

- pas de certificat médical
- un questionnaire spécifique en ligne. En cas de réponse "oui" à une question, le pilote doit présenter un certificat de non contre-indication.

Questionnaire de santé des mineurs - autorisation parentale

2. CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE LA LICENCE GROUPE JEUNES Activité Deltaplane et Parapente

Présentation

Les licences Groupe Jeunes peuvent être délivrées par les Écoles Françaises de Vol Libre, les Clubs-Écoles Français de Vol Libre, et les structures scolaires ou universitaires habilitées, aux groupes constitués d'au moins **3 jeunes de 12 à 25 ans** pratiquant le parapente et le deltaplane (*).

Les options d'assurance « individuelle accident » et « assistance rapatriement » peuvent y être ajoutées.

(* *âge minimum de 14 ans pour le delta (taille et poids minimum 1,50m et 45 kg).*

Durée de Validité

La licence Groupe Jeunes est une licence sportive annuelle. Elle peut concerner des formations d'une durée variable, réparties sur tout ou partie de l'année correspondant à la durée de validité de la licence (d'octobre année N à décembre N+1) et de l'assurance en responsabilité civile couvrant les risques terrestres et aériens pour l'activité pratiquée.

Cela permet au groupe de jeunes de se former sur une période plus longue, comme l'année scolaire.

Procédure de délivrance

La licence groupe jeunes peut être souscrite en ligne ou sur formulaire papier.

Le DTE s'engage à être en possession des autorisations parentales pour les mineurs et des certificats médicaux.